

## RS5643 - SSIAP 3

# CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



**Durée**  
216 heures  
de formation



**Lieu**  
Au centre de  
formation  
ou en Intra



**Effectifs**  
10 personnes max.



**Contact**  
0693 777 666  
[contact@ssiap.re](mailto:contact@ssiap.re)



**Accessibilité  
aux PMR**  
Les locaux sont  
garantis accessibles  
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



### PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

### PRÉREQUIS

**Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les trois ans, à l'obligation de recyclage SSIAP 3.**

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV.
- Ou être titulaire d'un diplôme SSIAP 2, ou ERP 2 ou IGH2 délivré avant le 31 décembre 2005 et posséder une attestation d'exercice de la fonction de chef d'équipe durant 3ans (article 6§ 1 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).
- Être titulaire du SST, AFPS, ou PSE1 en cours de validité ou PSC moins de 2 ans.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Disposer des connaissances sur les pouvoirs et potentiels calorifiques, la propagation du feu,
- Comprendre le comportement au feu,
- Mettre en œuvre des moyens d'extinction.

Sécurité incendie et les bâtiments :

- Disposer des connaissances en matériaux de construction, études de plans,
- Mettre en œuvre des outils d'analyse.

Connaitre la réglementation incendie

Gestion des risques :

- analyser des risques,
- Réaliser des travaux de sécurité,
- Rédiger des documents administratifs.
- \* Manager et gérer le service de sécurité
- \* Conseiller leu chef d'établissement ou de son représentant en matière de sécurité incendie
- \* Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux
- \* Se positionner en tant que correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité
- \* Faire le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité

### PROGRAMME

- **Module 1** : Le feu et ses conséquences
- **Module 2** : La sécurité incendie et les bâtiments
- **Module 3** : Réglementation incendie
- **Module 4** : Gestion des risques
- **Module 5** : Conseil au chef d'établissement
- **Module 6** : Correspondant des commissions de sécurité
- **Module 7** : Le management de l'équipe de sécurité
- **Module 8** : Le budget du service sécurité

### MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques.
- Mises en situation d'intervention.

*Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.*

### TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département et d'un chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP3).

- **Épreuve écrite n°1** : un QCM de 40 questions, durée 40 minutes.
- **Épreuve écrite n°2** : élaboration d'une notice technique de sécurité, durée 2h30.
- **Épreuve orale** : présentation devant le jury (15 minutes par stagiaire)

### CERTIFICATION

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 de moyenne aux épreuves écrites et s'il est apte à l'épreuve orale.

### VALIDATION

- Délivrance du diplôme de qualification SSIAP 3 pour les candidats certifiés
- Délivrance d'une attestation de fin de formation
- Délivrance d'un certificat de réalisation

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5643/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>

